



## **Annexe 5.3**

### **CAHIER DES CHARGES FFFD**

#### **Organisation d'une compétition fédérale sur sable**

## **Sommaire**

Sommaire	2
Versions	3
Introduction	3
Article 1 : Tracés	4
Article 2 : Dimensions et Surface	4
Article 3 : Obstacles	4
Article 4 : Organisation des terrains	4
Article 5 : Vestiaires - Douches - Sanitaires	5
Article 6 : La buvette	5
Article 7 : Table de marque	5
Article 8 Directeur de tournois	6
Article 9 : Espace supplémentaire	6
Article 10 : Premiers secours	6
Article 11 : Signalétique	6
Article 12 : Hébergement	7
Article 13 : Plannings	7
Article 14 : Espace libre	7
Article 15 : Risque Météorologique	7
Article 16 : Promotion et communication	7
Article 17 : Promotion des partenaires	8

## Versions

<b>Version</b>	<b>Date adoption</b>	<b>Modifications</b>
2006.01	18/06/2006	Création
2011.01	10/12/2011	Modifications
2023.01	28/09/2023	Modifications

## Introduction

Ce cahier des charges rappelle les éléments indispensables et les éléments recommandés, concernant l'organisation des compétitions fédérales sur sable.

C'est sur cette base que la FFFD prendra la décision quant au choix d'organisateur qui s'offre à elle.

Il est destiné aux clubs ou toute personne désireuse d'organiser une telle manifestation.

Il permet de donner tous les éléments aux futurs organisateurs afin qu'ils puissent évaluer correctement la possibilité d'organiser une compétition en respectant les "normes" fédérales propres à la pratique de l'ultimate en toute sécurité

## Article 1 : Tracés

Les lignes doivent être déposées sur toutes les limites du terrain, y compris les lignes de zones d'en-but. Celles-ci doivent apparaître clairement pour le bon déroulement des matchs et installées de façon à ce qu'elles ne bougent pas au cours du match (rubalise légère déconseillée).

Les couleurs bleue ou rouge pour les tracés sont privilégiées. Toutefois, d'autres couleurs peuvent être utilisées.

La largeur des lignes doit être comprise entre 5 et 10 cm (article 402.07 du règlement Ultimate).

La distance du "brick" doit être marquée (nœud ou foulard sur les lignes de côté) aux 15 mètres à partir de la ligne d'en-but.

## Article 2 : Dimensions et Surface

La surface de jeu sableuse doit être sans obstacle et plane.

2.1 Dimensions d'un terrain de Beach Ultimate pour les catégories U17, U20, sénior et master

- Largeur : 25 mètres (la largeur peut être réduite de 5 mètres maximum)
- Longueur : 75 mètres (la longueur peut être réduite de 10 mètres maximum)
- Profondeur de zone : 15 mètres (la profondeur peut être réduite proportionnellement à la longueur)

2.2 Dimensions d'un terrain de Beach Ultimate pour les catégories U15

- Largeur : 22 mètres (la largeur peut être réduite de 2 mètres maximum)
- Longueur : 55 mètres (la longueur peut être réduite de 5 mètres maximum)
- Profondeur de zone : 10 mètres (la profondeur peut être réduite de 1 mètre maximum)

2.3 Dimensions d'un terrain de Beach Ultimate pour les catégories U13

- Largeur : 22 mètres (la largeur peut être réduite de 2 mètres maximum)
- Longueur : 50 mètres (la longueur peut être réduite de 5 mètres maximum)
- Profondeur de zone : 10 mètres (la profondeur peut être réduite de 1 mètre maximum)

## Article 3 : Obstacles

A hauteur d'homme, aucun obstacle ne doit être à proximité du terrain. Un espace libre d'un minimum de 2 mètres devra être respecté à partir des lignes de touches et de fond de zone.

Il est souhaitable que la distance entre les lignes de touche, fond de zone, entre eux terrains et les obstacles soit plus importante.

Tous les obstacles situés à proximité du terrain de jeu devront être retirés ou munis de protections.

## Article 4 : Organisation des terrains

Pour organiser une phase, les organisateurs devront disposer au minimum de :

- Pour une poule de 12, il est obligatoire d'avoir 2 terrains
- Pour une poule de 16, il est obligatoire d'avoir 3 terrains

Chaque organisation mettra à disposition des joueurs des points d'eau en nombre suffisant en fonction de la taille de l'évènement et facilement identifiable pour le remplissage des gourdes des joueurs.

Lors des championnats Open, Féminin, Mixte en N1, il sera nécessaire de prévoir les installations permettant la mise en œuvre de la visualisation de différents matchs sur le terrain central. Celui devra être également habillé des banderoles et calicots de La FFFD et des organes déconcentrés ainsi que des partenaires de l'événement et de la FFFD.

## **Article 5 : Vestiaires - Douches - Sanitaires**

Il est nécessaire de proposer un nombre de sanitaires en fonction du nombre de joueurs(es) reçus lors du championnat (notamment un réservé pour les joueuses)

Il est conseillé aux organisateurs de proposer plusieurs vestiaires (masculin, féminin) et des douches pour se rincer.

Un entretien de ces sanitaires lors des deux jours de championnat est à organiser impérativement.

## **Article 6 : La buvette**

6.1 Dans la mesure du possible, il est demandé aux organisateurs de disposer d'une buvette à la destination des joueurs ou de mettre en œuvre une solution pour des repas chauds dans une structure annexe. Les prix devront être modérés et affichés clairement.

La FFFD rappelle que les organisateurs doivent au préalable faire une demande d'autorisation d'une buvette sur le lieu de la compétition auprès des autorités compétentes.

6.2 Le minimum est pour le joueur de :

- Manger salé (sandwichs, salades variées, sandwichs chauds...),
- Manger sucré (barres céréales, barres énergétiques, gâteaux, barres chocolatées...),
- Consommer des boissons froides (gazeuses et non gazeuses),
- Consommer des boissons chaudes (café, thé...),
- Consommer des fruits.

## **Article 7 : Table de marque**

Les organisateurs doivent disposer d'une table et deux chaises au minimum par terrain de Beach pour la "table de marque" où seront disposés :

- le chronomètre,
- Les feuilles de matchs,
- Le tableau d'affichage du score,
- Un crayon

L'organisateur fournit tous les documents propres au déroulement de la compétition :

- Le système de suivi des scores et des notes de l'esprit du jeu pour toutes les équipes
- Règlement des compétitions,
- Règlement de l'Ultimate, à disposition à la buvette ou à la pièce réservée au DT
- Documents d'assurance fédérale.

Pour des raisons de sécurité, le table de marque devra être disposée à 2 mètre minimum du terrain de jeu. Si celle-ci est à proximité du terrain, elle devra être protégée par des éléments absorbant les chocs : mousses, matelas divers.

Ces tables de marque seront couvertes.

## **Article 8 Directeur de tournois**

Le ou les directeurs de tournois sont proposés et missionnés par la FFFD sous la responsabilité des commissions DT et Beach, Il est décidé de mettre en place un Directeur de tournoi par catégorie

Dans chaque championnat et pour chaque catégorie de compétition, les commissions DT et Beach solliciteront les clubs pour désigner des DT non joueurs. Afin de répartir chaque année la charge de travail de manière équitable les Commissions DT et Beach organiseront les rotations des clubs et des personnes.

Chaque année une formation à distance sera organisée quelques jours avant la compétition, conjointement par les commissions DT et Beach afin de préparer les DT de chaque catégorie à la gestion et à l'enregistrement des résultats (score et fair-play)

## **Article 9 : Espace supplémentaire**

Dans la mesure du possible, il est souhaitable que les organisateurs disposent :

- d'un abri pour la rencontre des capitaines et le directeur de tournoi,
- d'un espace d'échauffement pour les équipes.

## **Article 10 : Premiers secours**

Pour prendre en charge dans les meilleures conditions possibles les blessures survenant durant la compétition, il est demandé aux organisateurs :

- De disposer d'un téléphone connecté afin d'appeler les services d'urgences
- De disposer d'un poste de secours avec le personnel adéquat lorsque la compétition le nécessite (voir la réglementation et le lien ci dessous )  
<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-textes-reglementaires>
- Lorsqu'il n'y a pas la nécessité d'avoir un poste de secours de s'assurer d'avoir en permanence la possibilité de joindre les services d'urgence,
- De mettre à disposition des joueurs pendant toute la compétition des glaçons et une vessie de glace,
- D'être en mesure de fournir des fiches de déclaration d'accident corporel.

## **Article 11 : Signalétique**

### **Dans les installations :**

Il est demandé aux organisateurs d'apposer des indications concernant les différents lieux de vie sportive :

- Les vestiaires,
- Les sanitaires,
- La buvette,
- Le ou les terrains (s) (qui seront numérotés lisiblement),
- Les emplacements parking,
- L'accès tribune.

Les plannings doivent également être affichés (ainsi que les résultats dans la mesure du possible, à voir avec le directeur du tournoi).

Les lieux interdits d'accès devront également être signalés.

### **Sonorisation du lieu de compétition**

La sonorisation du lieu de compétition est un plus pour l'animation de la compétition, afin de lancer la compétition et d'informer les joueurs et le public éventuel des divers événements du week-end. Cette sonorisation est indispensable pour l'animation des remises de récompenses lors de la cérémonie de remise des titres de champion.

### **Dans la ville :**

Il est conseillé aux organisateurs de flécher le parcours vers le lieu de la compétition, dans la ville de la compétition (avec si nécessaire les autorisations des autorités compétentes).

Dans tous les cas, ces indications ne doivent pas être nuisibles sur la voie publique et doivent être retirées dès la fin de la compétition.

Il est à la charge des organisateurs de se renseigner auprès de leur municipalité concernant ce sujet.

## **Article 12 : Hébergement**

Les organisateurs peuvent envoyer les noms, adresses et numéro de téléphone des lieux d'hébergement (dans une gamme de tarifs diversifiés avec notamment des tarifs "bons marchés") proches du lieu de la compétition U.

## **Article 13 : Plannings**

Les plannings sont réalisés par la FFFD et ils sont envoyés tels que précisé dans [l'Annexe2 -Règlement des compétitions Ultimate](#).

## **Article 14 : Espace libre**

Il est impératif que les joueurs ne jouant pas puissent disposer d'un espace (espace buvette, gradins libres réservés aux joueurs, espace libre autour du terrain...).

## **Article 15 : Risque Météorologique**

Les organisateurs sont tenus d'assurer une « veille météorologique » durant toute la compétition afin d'anticiper d'éventuelles perturbations du bon déroulement de la compétition. Pour cela, il leur est possible de rentrer en relation avec l'antenne « Météo France » la plus proche du lieu de la compétition ou avec tout tiers leur permettant d'avoir des informations précises sur les aléas météorologiques locaux.

Les organisateurs sont tenus d'informer le Directeur de Tournoi de tout risque de perturbation dès celui-ci connu afin qu'il puisse si besoin adapter la compétition tel que prévu dans le règlement des Directeurs de Tournoi.

## **Article 16 : Promotion et communication**

### **Pour la Fédération Française de Flying Disc**

Les organisateurs devront prévoir un espace de travail et de réception pour la FFFD.

Les organisateurs assureront la promotion et la mise en place de la signalétique de la FFFD sur l'ensemble du lieu de la compétition avec notamment l'installation des supports de communication FFFD aux abords des terrains, dont le terrain central où se tiendra la ou les finales et sur le podium utilisés pour la remise des prix.

Les organisateurs seront tenus de respecter le protocole de remises des prix de la FFFD et de l'animer en relation avec le Directeur de Tournois.

Pour la délivrance de titre de Champion de France, il est important de démarrer la finale par la Marseillaise après la présentation des joueurs, il doit être demandé au public d'être debout pendant l'hymne national.

### **Pour la Ligue Flying Disc**

Si elle le demande, les organisateurs devront prévoir un espace de travail et de réception pour la Ligue Flying Disc auxquels ils sont rattachés.

Les organisateurs assureront la promotion et la mise en place de la signalétique de leur Ligue Flying Disc sur l'ensemble du lieu de la compétition avec notamment l'installation des supports de communication aux abords des terrains, dont le terrain central où se tiendra la ou les finales et sur le podium utilisés pour la remise des prix.

## **Article 17 : Promotion des partenaires**

Les organisateurs devront prévoir un espace pour chaque partenaire de la FFFD. Dans le cas de partenaire « concurrent », les partenaires de la FFFD seront prioritaires à ceux de la LFD, du Comité FD ou des organisateurs.